



# RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)  
Association reconnue d'utilité publique par décret du 29.11.1952.

---

## **Compte rendu de la réunion de la commission des concours du jeudi 20 avril 2023 à distance.**

Membres présents : F1BLQ, F4CIB, F4CWN, F5AGO, F5LEN, F5MBM, F6IIT, F6DZR,  
F6HJO

Destinataires : Membres, Président, Sièges

Secrétaire de la réunion : F5LEN

Ouverture de la réunion à 20h30

1. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion plénière est confirmée au samedi 2 décembre 2023 à Tours à 9h

2. Candidature reçue par la commission

Franck Delattre F1CXX a fait acte de candidature le 5 janvier.

La candidature est mise au vote :

- 0 voix pour, une abstention.

Non élu.

3. Nouvelles plaques trophée

Alex F5MBM a poursuivi l'étude de nouvelles plaques et recherché des fournisseurs alternatifs.

4 études sont proposées. Après discussion, la commission arrête son choix en proposant des modifications mineures. Deux prototypes seront réalisés dans les prochains jours pour validation définitive et production pour l'assemblée générale du REF.

4. Modification règlement CCD cumulatif

Les 4 premiers CCD de l'année qui se déroulent en janvier et février font l'objet d'un classement dit « cumulatif ». L'objectif de ce concours est d'encourager l'activité sur les 4 bandes VHF et UHF. Il existe déjà une pondération encourageant à mettre en œuvre plusieurs bandes. Pourtant il est possible de remporter le classement cumulatif en ne participant qu'à une seule manche ce qui n'est pas dans l'idée initiale portée par ce concours.

La commission décide donc d'appliquer une nouvelle méthode de calcul qui attribue au 1<sup>er</sup> de chaque manche un nombre de points maximum (2000 pts) selon la formule utilisée pour les

soirées d'activité THF.

Formule de distribution des points sur une manche :

$$Points = \frac{(Nb + 1) - N}{Nb} \times 1000$$

Où Nb = nombre de participants

N place obtenue dans la manche

Le total des points obtenus pour chaque manche est ensuite pondéré par un coefficient reflétant le nombre de bandes activées. Un nouveau règlement sera publié pour 2024.

#### 5. Logs erronés pour les CDF CW et SSB

Lors de la partie CW, nous avons reçus deux logs strictement identiques. L'un sous l'indicatif d'un RC l'autre sous un indicatif personnel. Après avoir pris contact, le participant a plaidé une erreur et son log personnel a été supprimé.

Lors de la partie SSB, ce même participant a envoyé un log toujours sous l'indicatif du RC et un second log, toujours identique, au nom d'un autre OM qui n'a pas participé au concours et n'était évidemment pas au courant.

Les explications fournies à la commission n'étant pas convaincantes ni suffisantes, les logs de ce RC et de cet OM ne seront pas acceptés pour le championnat de France 2024.

La réunion est levée à 22h30.

Fait à Nancy le 21/04/2023